GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 08.03.2019	Heure	Numéro	Département(s) DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Loi sur can	Lié à :(obligatoire) ad 18.018						
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)							
(Amendement initialement déposé par le groupe PopVertsSol)							
Contenu :							
Article 96a, alinéa 4 (nouveau)							
^⁴ Le Conseil d'État peut, si les circonstances le justifient, sanctionner uniquement les parties du plan et du règlement qui ne sont pas contestées.							
Motivation (facultatif):							
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :							
Johanne Lebel Calame, présidente de la commission							
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires	s suite (prénom, nom) :				